

DEMANDE DE LOGEMENT : CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE !



COMMENT ÇA MARCHE ?

1. J'enregistre ma demande sur le site mis en place par le Ministère du Logement : **www.demande-logement-social.gouv.fr**
2. Je reçois en retour par mail un **numéro unique d'enregistrement** qui atteste la prise en compte de ma demande,
3. Ma **requête** est visible par l'ensemble des organismes de logement social disposant de logements sur les communes recherchées,
4. Je peux consulter, mettre à jour et renouveler ma demande lorsque je le souhaite.

SIMPLE
RAPIDE
EFFICACE

